Donc, il y aurait sur les bancs de l'extrême gauche tout au plus trois concussionnaires, en admettant que leur culpabilité fût prouvée. Mais comme, dans la répartition des fonds du Panama aux parlementaires, il reste plus de deux millions dont on nous cache les encaisseurs, il est bien évident que ceux-là appartiennent tous soit à la droite, soit à l'opportunisme.

Pour trois panamistes du parti avancé, nous en avons ainsi à dix mille francs par corrompu, beaucoup plus de cent du parti ministériel...

— De la *Lanterne* :

En admettant par anticipation la culpabilité de MM. Naquet, Antide Boyer et Henry Maret, on trouve ainsi l'emploi d'une centaine de mille francs. On avouera que c'est maigre! Quels gros personnages ont donc empoché les 2,160,000 francs dont on cache si soigneusement la destination?

S'il est une chose qui ne peut faire un doute, c'est que cette somme fut la part de ceux qui aujourd'hui soutiennent le ministère Méline.

— De M. Henry Maret, dans le *Radical* :

Sans autres preuves que les allégations d'un condamné dont le témoignage ne saurait être recevable, allégations confirmées par ses propres écrits, une demande en autorisation de poursuites a été déposée contre moi.

Le garde des sceaux affirme, il est vrai, qu'il s'agit simplement de permettre au juge d'instruction d'interroger les députés. En sorte que l'immunité parlementaire nous place dans des conditions plus défavorables que le dernier des vagabonds, qui est interrogé avant d'être poursuivi.

Prise d'un haut le cœur, la commission nommée par la Chambre s'est refusée à statuer. Elle a exigé la communication du dossier, dont on ne lui a promis d'ailleurs qu'une partie.

Devant de pareils procédés, il n'y a place que pour l'indignation.

— Du *Rappel* :

Nous voulons espérer qu'un homme de la valeur de M. Henry Maret, dont la vie est si simple, qu'un législateur comme M. Naquet à qui la République doit la loi sur le divorce et que M. Antide Boyer qui s'est expliqué cinq ou six fois depuis quatre ans sur l'accusation dont il est l'objet parviendront à se justifier. Il ne semble pas d'ailleurs que le juge d'instruction ait réuni des preuves suffisantes pour démontrer leur culpabilité.

— De la *Petite République* :

On nous affirme que vendredi, deux anciens présidents du Conseil, après une conférence avec M. le président de la République, se sont transportés chez M. Méline pour lui exposer la nécessité de mettre A TOUT PRIX M. Rouvier hors de cause, M. Rouvier étant en mesure de déshonorer la moitié du Parlement.

Les deux anciens présidents du Conseil, réunis dans cette œuvre de sauvetage, seraient M. Léon Bourgeois et M. Ribot.

— De l'*Eclair* :

En résumé, cette affaire ne se présente pas bien au début. On n'y trouve pas la clarté qu'on espérait.

L'impression générale est qu'on nous ménage trop la lumière et il n'est pas certain qu'on nous en livre autre chose qu'une toute petite partie. Or, ce n'est pas cela que veut l'opinion. Elle veut une justice rigoureuse, mais égale.

— De la *Libre Parole* :

Avant de juger les panamistes, on devrait peut-être commencer par mettre en jugement les membres de la commission d'enquête, auxquels le Parlement actuel doit de patauger encore dans une boue qui restera à l'état fétide et stagnant, tant qu'on s'obstinera à vouloir nettoyer les écuries d'Augias avec un petit balai à pot de chambre.

— De l'*Echo de Paris* :

Ce greffier qui va à la campagne en emportant la clef des secrets et qui, sans doute, sera à la première heure demain à pêcher sur les bords d'une rivière voisine restera, dans cette fantastique histoire du Panama, comme un des incidents les plus comiques.

Le gouvernement eût mieux fait, pour sa propre réputation, de ne pas nous le servir.

— Du *Soleil* :

On s'accordait à reconnaître que les poursuites engagées dans de telles conditions et en aussi fâcheuse provenance étaient une maladresse puisque le gouvernement trouvait le moyen de mécontenter à la fois les amis politiques des parlementaires poursuivis sous les radicaux, et ses propres partisans furieux d'être en butte aux suspicions du public.

La Commission des poursuites

Le ministre de la justice a remis à la Commission des poursuites les deux carnets d'Arton saisis à Paris et un agenda rapporté de Londres par M. Le Poittevin. Les interrogatoires d'Arton et le rapport adressé, le 26 mars, par le juge d'instruction au procureur général et faisant connaître l'état de l'instruction à cette date.

Commencée à deux heures, la séance de la commission des poursuites s'est prolongée jusqu'à 7 h. 1/2.

Elle a été tout entière consacrée à l'examen des documents communiqués par le ministre de la justice.

M. Darlan, qui s'était retiré après avoir transmis ces pièces et fourni quelques explications verbales en réponse à des questions qui lui avaient été posées a été appelé de nouveau vers cinq heures.

Son second entretien avec la commission a eu un caractère absolument confidentiel.

Le secrétaire rédacteur qui assistait à la délibération a été invité à se retirer et c'est seulement en présence des onze commissaires que le ministre s'est expliqué.

La commission s'est séparée à 7 h. 1/2. Elle se réunira de nouveau ce soir à 9 h. 1/2.

Elle a convoqué pour cette séance le procureur général et le juge d'instruction.

La Commission décide de ne pas donner suite à la demande d'audition formulée par MM. Henry Maret et Antide Boyer, afin de ne pas préjuger le fond de l'affaire.

On paraît persuadé que la Commission prendra une résolution ce soir.

⁂

Les membres de la Commission des poursuites, ayant scrupuleusement observé l'engagement de ne pas divulguer les déclarations faites par le ministre de la Justice, il n'est pas possible d'avoir des renseignements précis sur les délibérations de la Commission.

En tous cas, on s'attend demain, à une séance très mouvementée à la Chambre.

CONTRIBUTIONS PERSONNELLES
ET MOBILIÈRES

Un de nos lecteurs nous écrit pour nous dire les difficultés qu'il éprouve à comprendre, même au vu de son avertissement, la façon dont la contribution personnelle et mobilière est établie.

« Vous feriez certainement plaisir à vos lecteurs, ajoute-t-il, en leur donnant quelques renseignements à cet égard. »

Nous allons donner satisfaction à la demande de notre correspondant :

I. *Taxe personnelle.* — L'assiette de la taxe personnelle est des plus simples : Tout individu Français ou étranger, jouissant de ses droits est, à moins qu'il ne soit réputé indigent, imposable à la taxe personnelle.

Cette taxe est la même pour tous les contribuables d'une même commune. Elle se compose de la valeur de trois journées de travail dont le prix est évalué par le conseil général, sans qu'il puisse, pour les trois journées, être inférieur à 1 fr. 50, ni supérieur à 4 fr. 50.

On perçoit aisément l'iniquité qu'il y a à maintenir un impôt qui a cette base. Le maintenir, c'est admettre que trois journées de travail d'un manœuvre, par exemple, ont la même valeur que trois journées de travail du riche entrepreneur qui l'emploie ou de tel autre fonctionnaire qui gagne sans rien faire, en trois jours, ce que le manœuvre gagne, en peinant, pendant toute une année.

Ajoutons que la suppression de cet impôt fait partie des revendications immédiates du pacte du progrès et que l'année dernière, à la demande du ministère radical, la Chambre l'avait votée. Mais depuis...

II. *Cote mobilière.* — La contribution mobilière est calculée d'après la valeur locative des appartements servant d'habitation aux contribuables.

Le contingent imposé à la commune pour la contribution personnelle-mobilière est d'abord diminué du montant des taxes personnelles. Le surplus est réparti en cotes mobilières au prorata des loyers d'habitation attribués aux divers contribuables.

Nous disons attribués, car la fixation qui est faite par les répartiteurs de la valeur locative des appartements d'un contribuable s'écarte très souvent, et d'une manière sensible, du prix réel du loyer payé.

Dans certaines communes, les petites surtout, les répartiteurs se servent assez fréquemment de la faculté qu'ils ont de faire cette fixation pour charger outre mesure tel contribuable qui n'est pas de leurs amis, au bénéfice de tel autre qui a l'heur de leur plaire.

Même lorsque les choses se passent avec la plus grande régularité, cette contribution emprunte un caractère flagrant d'injustice à la manière dont elle est assise. Elle pèse, en effet, lourdement sur une nombreuse famille qui est obligée d'occuper des locaux bien plus importants que tel rentier célibataire qui se contentera d'une ou deux chambres d'habitation. Elle est — et c'est sa condamnation — une aggravation du prix du loyer, déjà si dur à supporter par les petits.

De même que sa sœur jumelle, la taxe personnelle, la cote mobilière devait disparaître à la suite de l'établissement de l'impôt sur le revenu, réforme que la majorité opportuno-cléricale de la Chambre a enterrée.

LA MI-CARÊME
A LILLE

L'une de vous, mesdemoiselles, me confiait, cette semaine passée, que dimanche « on se paierait de la gaieté pour au moins un an. »

Entraîné par elle en la chambrette, habituellement froide — La pauvre, hélas! n'y rentre guère qu'au soir, exténuée par le labeur de la journée, pour y chercher le sommeil réparateur — je la suivais, étonné par son exubérance, et ne fus pas peu surpris par une bande d'amies qui travaillant là, sous la lampe, taillant, cousant les étoffes aux tons criards qui devaient les parer au jour proche de la fête. Et ce fut à qui me détaillerait les combinaisons ingénieuses qui devaient, avec peu, les faire belles,... et leur permettre un peu le rire, le rire qu'elles aiment tant nos sœurs, et que l'œil sévère du contremaître, ne tolère pas là-bas!

Et dans tous les coins de la ville ce fut n'est-ce pas, la même activité fiévreuse dans les préparatifs? Chacune de vous songeait au costume, qui fut hier le complice de votre gaieté; et qui devait, n'est il pas encore vrai, éclipser celui de la camarade?

Le temps lui-même semblait se mettre de la partie; comme vous les rayons de soleil se riaient dans la ville, ces derniers jours, et samedi au soir, en gagnant le pays des songes, vous vîtes les étoiles vous promettre le beau soleil pour votre éveil.

Mais, pendant que vous viviez en rêve, Miles, toutes les joies du lendemain, nous autres, malheureux reporters trottions, en quête de la nouvelle que vos mamans ont lue aujourd'hui.

C'est pourquoi vers 2 heures, ce matin, les fines gouttes de pluies que nous connaissons si bien à Lille nous faisaient songer à la grosse désillusion que vous auriez.

C'est nous qui l'eûmes, puisqu'à deux heures après-midi, il faisait beau et que déjà on se pressait dans les grandes artères de notre bonne ville.

⁂

Par la ville

Les travestis nombreux, riaient follement en groupes, au milieu des promeneurs, taquinant ces derniers de leur voix de fausset, bataillant avec eux, armés les uns et les autres de sacs remplis de confetti.

Bientôt, l'affluence est telle, rue Faidherbe, qu'il est difficile de circuler sur les trottoirs, où malgré les bousculades, violentes parfois, on rit de bon cœur.

D'ailleurs, par toutes les rues de la ville, l'animation est grande; des bandes joyeuses se rencontrent un peu partout, variant par l'originalité des costumes, semblables par les chants accompagnés au son des tambourins, par les pas de danse esquissés gentiment.

Quelques chars ont parcouru la ville, s'arrêtant aux carrefours pour y exprimer sur airs connus, la verve populaire.

⁂

Les chars

Certes, s'ils n'ont rien du faste de ceux qui, jeudi, traversaient la capitale de la France, la gaieté de ceux qui les monte y est plus franche : on sent qu'ils ne sont pas payés à la journée pour figurer dans la cavalcade.

Nous l'avons dit, chaque carrefour, a une aubade; et c'est aussi fort qu'ils peuvent le faire que ces chœurs masqués, chantent la composition de l'ami. Le *Réveil* a été honoré particulièrement par quatre ou cinq cortèges, qui sont venus témoigner leur sympathie pour le journal.

⁂

Les chansons

Parmi les organisateurs de ces petites cavalcades, citons la société des *Mat d'aller*, qui répandaient de jolis couplets sur les balayeuses mécaniques.

Nous coupons au hasard le couplet suivant :

J' suis sur q' tous cheuss' qui bertonn'tent
Que ch' n'est point là leu' sujet,
Mais ch'est tell'mint qui marronn't'nt
Su' l' municipalité ;
Chés qui les met in colère,
Ch'est qu' nos nouviaux conseillers
Qui font ch' qui n'ont point su faire
Pour l'hygiène et l' propeurté.

⁂

L'Avenir prolétarien a chanté l'Asile de Nuit, tout aussi spirituellement d'ailleurs.

Enfin, tout est bien qui finit bien, et tout a fini au milieu des rires.

⁂

A la Maison du Peuple

Partout nous quittons les bals au milieu de la plus grande animation, signalons particulièrement la *Maison du Peuple* où des nombreux travestis présentent un aspect d'ensemble bien drôle pendant les danses. Là comme ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs, la gaieté est aussi franche que vive.

Jusqu'au matin on s'y amusera. D'ailleurs la décoration de la salle, est féerique, et se prête merveilleusement aux quêtes du public trop nombreux pour la petite salle.

TRIBUNAUX
TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 27 mars

Présidence de M. MARTIN, vice-président

Escroquerie. — Le 5 octobre dernier, une malle, garnie d'effets d'enfant, appartenant à une dame X.. disparaissait du « Courrier de Tournai, » à Lille. Plainte fut déposée à la police et des recherches furent ordonnées.

Quelques jours après, un sieur Truffin, fripier à Lille, se présentait au bureau de la sûreté et déclarait que la malle recherchée était chez lui; il l'avait achetée, disait-il, à un nommé Joly Auguste, sommelier à la Brasserie Universelle.

Un agent de sûreté se rendit chez le fripier, la malle fût saisie et reconnue par Mme X... Toutefois, le fripier l'avait changée de couleur : elle était grise, il l'avait peinte en noir.

Joly Auguste fût arrêté et mis sous mandat de dépôt. Il nia énergiquement avoir volé la malle et encore bien moins l'avoir vendue à Truffin.

Néanmoins, il fut renvoyé devant le Tribunal Correctionnel, sous la prévention d'escroquerie.

A la première audience, le fripier, sa ménagère et la mère de celle-ci également à son service, vinrent affirmer que c'était bien Joly qui avait vendu la malle.

Le conducteur du courrier crût aussi reconnaître en Joly l'homme qui était venu lui réclamer la malle, au nom de Mme X..

Mais Joly nia énergiquement et invoqua un alibi : Le 5 mars, il était à Amiens, et avait passé toute la soirée avec un artiste du théâtre de cette ville, M. H...

L'affaire fut renvoyée pour complément d'information. A l'audience de ce jour, de nouveaux témoins sont encore entendus mais ils n'apportent aucun éclaircissement dans l'affaire.

Joly a ensuite été interrogé. Le président lui dit : « Vous avez prétendu, Joly que vous étiez le 5 octobre à Amiens, or, sur le registre de l'hôtel que vous avez indiqué, on n'a pas trouvé trace de votre nom.

Le Prévenu. — Il se peut, M. le Président, car dans les hôtels de province on néglige souvent d'inscrire sur les registres le nom des voyageurs, mais si le patron de l'hôtel me voyait, il me reconnaîtrait. On me reconnaîtrait aussi dans les autres établissements où je suis allé ce jour-là. Du reste, j'étais accompagné d'un artiste du théâtre, M. H..., qui a même fait en ma faveur une collecte auprès de ses camarades.

Le défenseur demande au ministère public s'il maintient son accusation, en présence de l'alibi invoqué par son client.

M. le substitut du Procureur de la République dit que l'information serait complète si l'on avait reçu la déposition de l'artiste du théâtre d'Amiens; mais cet artiste a quitté cette ville, ce qui a apporté un retard dans le retour de la Commission rogatoire. Il demande en conséquence le renvoi l'affaire à huitaine.

L'avocat de Joly demande, lui aussi, le renvoi à huitaine.

Mais le Tribunal n'est pas de cet avis, car, jugeant sa religion suffisamment éclairée, il condamne Joly à six mois de prison.

Un voleur repentant. — Le 24 mars courant, le nommé Samson Louis, âgé de 26 ans, tisserand à Marcq-en-Barœul, se présentant au commissariat de police de La Madeleine, et déclarait avoir volé, en trois reprises différentes, la somme de 45 fr. chez les époux Boot.

Il s'introduisait dans leur chambre en passant par une fenêtre et prenait chaque fois une petite somme dans le tiroir d'une armoire.

Samson est condamné à trois mois de prison.

Julie Legrand, âgée de 42 ans, son ancienne maîtresse, est condamnée à deux mois comme complice par recel.

Condamnations diverses. — Lafère Frimond, à Halluin, coups et ivresse, 15 jours et 5 fr., François Castelain, mêmes faits, acquitté — Houzet Benjamin, teinturier à Tourcoing, violation de domicile et coups, 2 mois. — Simon Oscar, à Roubaix, violences et ivresse, 6 jours et 5 fr. avec sursis. — Léon Harlay, 28 ans, journalier, à Lille, vol, 1 mois — Martin Alfred, 27 ans, employé de magasin à Lille vol, 1 mois avec sursis. — Pecqueur Robert, 28 ans, emballeur à La Madeleine, vol, 2 mois. — Decranne Jules, 35 ans, menuisier, à Tourcoing, abus de confiance, 6 mois et 16 fr. — Couredu Gentil, 47 ans, garnisseur de voitures à Lille, escroquerie, 1 mois avec sursis — Hovez Jules, ans, journalier à Noyelles-les-Seclin, vol, acquitté comme ayant agi sans discernement. — Devas Charles Nicolas, 37 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron, expulsion, 8 mois.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

UNE JEUNE FILLE NOYÉE

ROUBAIX, 28 mars.

Hier matin vers 9 h. 1/2, on a retiré du canal, au quai de Leers, près du pont des Seies, le corps noyé d'une jeune fille qui n'a pas été reconnue tout d'abord et que M Squivée, commissaire de police a fait transporter à la Morgue de l'hôpital.

Ce sont les parents de la victime qui l'ont reconnue. C'est une jeune fille de 15 ans, Julie Lechevin, qui était disparue de son domicile, rue Turgot, 84, depuis mercredi dernier.

On croit que la jeune fille s'est suicidée pour des chagrins intimes.

UNE GRAVE AFFAIRE

LENS, 28 mars.

Samedi soir, parvenait au parquet de Béthune une lettre anonyme accusant le nommé Mortreux Pierre, dit Pierrot, âgé de 37 ans, ouvrier au rivage des mines de Drocourt, à Pont-à-Vendin, d'avoir, mardi dernier, vers trois heures du soir, au cours d'une discussion avec sa mère Catherine Mortreux, âgée de 65 ans, porté des coups à celle-ci.

Aux dires de l'accusation, ladite dame Mortreux, à la suite des blessures que lui aurait faites son fils en la battant, se serait alitée, puis son état empirant bientôt, elle aurait, malgré les soins empressés du docteur Bouchez, de Vendin-le-Vieil, succombé vendredi soir.

Aussitôt informé, le parquet fit défense de procéder à l'inhumation qui devait avoir lieu le lendemain.

Dimanche, vers neuf heures du matin, M. Defontaine procureur de la République, accompagné de M. Canez, juge d'instruction et Hanssevel, médecin légiste, arrivaient à Pont-à-Vendin, où, pendant que les magistrats commençaient leur enquête, le docteur Hanssevel procéda à l'autopsie du cadavre de la dame Mortreux, lequel avait été déposé dans une des dépendances de l'usine à ciment de M. Ernest Cambier, maire de la commune.

Après une sérieuse autopsie, il fut facile de reconnaître que la dame Mortreux avait succombé à une grave ulcération de l'intestin.

Ainsi donc tombe l'accusation qui pesait sur le fils de la défunte, mais toutefois des traces de coups ayant été relevées sur le cadavre et l'ulcération constatée pouvant provenir de coups antérieurs, la justice continuera son enquête.

LILLE

Mort dans la rue

Vers une heure du matin, les nommés Decasmaches et Famchon, trouvaient inanimé rue Baptiste Monnoyer, un individu couché sur la chaussée. Malgré leurs efforts, ils ne purent le rappeler à la vie; des agents qui passaient requirent le docteur Hochstetter qui ne put que constater le décès.

Le cadavre, transporté à la morgue, on ne put établir son identité; voici son signalement :

Agé de 60 ans environ, ses cheveux et ses moustaches sont grisonnants; assez maigre de figure, il a 1 m. 60 de taille, il portait une casquette marron, un paletot et pantalon gris, une vieille chemise en cretonne, était chaussé de spadrilles. On a retrouvé sur lui, un mouchoir rouge à pois blancs, un couteau, deux clefs, deux médailles, un porte-monnaie contenant 25 centimes.

Sacs de Voyage : GALERIE LILLOISES

Toujours dans la rue

Vers deux heures du matin, les agents relevaient rue du Franciet, un malheureux qu'une entorse au pied avait contraint à se coucher sur le trottoir.

Le docteur Hochstetter, appelé, a fait conduire le blessé à son domicile, cité Peser. C'est un marchand forain, nommé Montagne Paul.

La nuit dernière vers 8 h. 1/2, la nommée Agnès Taine, âgée de 61 ans, pensionnaire à l'Hospice général a été bousculée et renversée par une bande de jeunes gens inconnus, passant rue de l'Hôpital militaire. Incapable de se relever, on la reconduisit en voiture de place à l'hospice. La malheureuse a la jambe gauche fracturée.

— Vers 9 heures et demie le nommé L. E., pris de boisson, est tombé des remparts, près la porte de Gand.

Relevé dans un état piteux, il a été transporté à l'hôpital Il a aux reins, de graves contusions.

Signalons enfin un accident survenu à la jeune Reynaert, âgée de 11 ans, qui est malheureusement tombé, se fracturant l'avant-bras droit. Elle a été admise d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

Faculté de médecine

Des concours s'ouvriront le 26 juillet 1897 devant la faculté mixte de médecine et de pharmacie de l'Université de Lille :

1° Pour un emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique chirurgicale et de clinique obstétricale à l'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens ;

2° Pour un emploi de suppléant des chaires de physique et de chimie de ladite école.

Les registres d'inscription seront clos un mois avant l'ouverture de chacun desdits concours.

Mariage des caporaux et brigadiers

Le ministre de la guerre, consulté sur la question de savoir quelle règle il y a lieu de suivre en ce qui concerne l'apport de la future, pour le mariage des caporaux ou brigadiers rengagés ou soumissionnés inscrits au tableau d'avancement, a décidé que les caporaux ou brigadiers doivent être assimilés, au point de vue de la dot à exiger de la future, aux sous-officiers rengagés ou commissionnés

Bourses de la Ville

Rappelons que le Maire de Lille invite les familles à adresser d'urgence une demande au maire pour le concours des bourses au Lycée qui aura lieu le 1er avril et le concours des bourses au collège Fénelon qui aura lieu le 8 avril

Nul subside ne sera désormais accordé par la Ville autrement que par voie de ces concours.

Les examens auront lieu pour le Lycée, le jeudi 1er avril à 8 h. 1/2 du matin au Gymnase de la place Sébastopol, et pour le Collège Fénelon, le jeudi 8 avril à la même heure au Collège.

Pour les ouvriers sans travail de Roubaix

La Commission provisoire, composée des délégués des sociétés suivantes : La Chorale lilloise, les Sans-Soucis, la Batterie des Combattants, La Jeune Fanfare des Trompettes, la Fanfare l'Union de Lille, Les Lièvres, la Chorale l'Union de Lille, les Enfants de Faidherbe Les Longues Mèches), l'Esquermoise, le Club des Vingt, convoque toutes les sociétés musicales de gymnastique et d'armes de Lille et des environs pour former une commission définitive pour l'organisation d'une promenade flamande au profit des ouvriers roubaisiens sans travail.

Elle invite chaque organe de la presse lilloise à envoyer un délégué qui fera partie de la commission, mercredi prochain, 31 mars, chez Delevoie, rue de Paris, 47, à 8 h. du soir.

Il a été entendu que les signataires de la première invitation se retireraient de la commission administrative.

Polyclinique de Lille

Les consultations ont lieu, aux jours et heures suivantes, rue de Pas :

Maladies des femmes, les mercredis et samedis, de onze heures à midi.

Maladies des voies urinaires, les lundis et vendredis, de onze heures à midi.

Maladies des enfants (médecine et chirurgie), les lundis, mercredis et vendredis de trois à quatre heures.

Maladies des organes de la digestion, le lundi à dix heures, le jeudi à trois heures.

Maladie des dents et de la bouche, les lundis et vendredis, de huit heures et demie à neuf heures et demie

Maladies du poumon, les mardis et jeudis, de dix à onze heures.

Maladies du cœur, des reins et du sang, les mercredis et samedis, de neuf heures à dix heures.

La Saint-Jean et le Broquelet

Tout le monde sait que la fête corporative des typographes (Saint Jean Porte Latine) tombe le 6 mai, mais que banquets et réunions sont invariablement remis au Broquelet (9 mai). Si le temps est favorable, toute la population se met de la partie, la ville prend son aspect des grands jours, pendant que les ouvriers de nos nombreuses fabriques et les typos surtout s'en donnent de tout cœur.

On nous informe que les disciples de Gutenberg préparent pour cette année une fête qui sera particulièrement brillante. Un concert suivi de bal de nuit à l'*Alcazar*, avec le concours d'une de nos meilleures musiques et celui d'artistes amateurs les plus en vogue, réunira la grande majorité de la corporation.

Le lendemain aura lieu le tirage de la tombola de la Caisse mutuelle du Syndicat typographique, c'est dire que la fête continuera pour beaucoup d'entre eux, car le nombre des gros lots augmentant sans cesse, il s'ensuit que celui des chançards croît dans les mêmes proportions. En effet, au lieu de deux obligations de 100 francs chacune, il y en a trois maintenant, et les bons de l'Exposition atteignent le joli chiffre de sept.

Si l'on y ajoute la belle cuisinière à pilastres nickelés, la magnifique garniture de cheminée en marbre noir, la parure en or la glace ornementale, les fauteuils, les estampes du Ministre des Beaux-Arts, les services à thé, à bière, à café, des volumes, un plat et quantité d'objets d'art de grand prix, dus à la générosité de maîtres imprimeurs ou d'hommes politiques, on s'expliquera sans peine l'empressement dont cette œuvre philanthropique est l'objet.

On le voit, le branle dans la typographie sera complet cette fois.

Rappelons que les débits de tabac et les kiosques délivrent les billets de cette tombola au prix de 10 centimes.

55

LE JUSTICIER

PAR

CÉCILE CASSOT

— Un crime! Morbleu, un crime! Non, maréchal, il n'y aurait pas eu crime; j'eusse éloigné les plus terribles. Après un tel exemple, les autres se seraient soumises.

— On ne peut tout prévoir, sire.

— Quoi?

— La haine des hommes.

— Les Mailly, les Clermont d'Amboise et les Croissy? Pouah! je les eusse renvoyées à mon fils, et je vous aurais chargé de veiller sur mon bien.

Ce mot royal était presque une promesse; la figure de Richelieu s'épanouit.

— Je sais qu'on pourra retrouver Arlette.

— Si vous la retrouvez, je saurai être reconnaissant, monsieur le maréchal.

— Votre Majesté est bien bonne.

— Je serai bon, duc, si vous m'obligez dans cette circonstance.

Richelieu quitta le roi en songeant au portefeuille du duc de Choiseul qu'il enviait fort et qu'il obtiendrait en retrouvant Arlette. Il résolut de chercher la jeune fille et de la ramener au roi.

On pense si le comte de Toulouse, qui avait traversé le petit salon d'attente en se rendant chez la reine, recueillit avec soin les propos de toutes sortes qui se débitaient là et qu'il rapporta tout chauds à sa souveraine.

Marie ne put retenir ses larmes ni dissimuler son attachement pour Arlette, qu'elle appela la « fille de son âme ».

— Non, non, ajouta Marie en essuyant ses yeux, elle n'est ni sorcière ni magicienne, encore moins l'espionne du Parlement; on peut le croire, sa bouche n'est pas habituée au mensonge, son âme est pure et haute, et telle que j'en souhaite une à mes enfants.

« Je la connais, elle est la franchise même; son dévouement est sans alliage. Je ne pensais pas qu'une telle perfection pût exister en bas... Mon Dieu! j'aurais dû me soustraire aux ordres du roi! Combien j'ai de regrets maintenant de ne pas l'avoir fait! Si je la savais en sûreté, la peine que je ressens de son départ serait diminuée de moitié. Je vous ai dit souvent, comte, combien je l'aimais et que c'était Dieu qui me l'avait envoyée.

— Arlette serait bien flattée si elle entendait le portrait flatteur que Votre Majesté fait d'elle.

— Je crois que ce genre de vanité lui est inconnu.

— Peut-être, madame... Elle n'a jamais parlé à Votre Majesté de sa plante mystérieuse.

— Je devine pourquoi, elle voulait frapper l'esprit du roi.

— Elle y a réussi.

— Oh! si cela était?

— Cela est, je l'assure bien à Votre Majesté. Mais son retour est impossible. Toute la cour est coalisée contre cette enfant. Le roi et vous, madame, qui semblez prête à la protéger, seriez impuissants à la sauver. Elle s'est enfuie, elle a bien fait. J'estime, c'est mon opinion personnelle, que le duc de Richelieu n'est pas étranger à sa fuite.

— Vous croyez le maréchal capable d'une si... bonne action? Il est loin d'être désintéressé dans ces choses-là, ajouta vivement Marie, dont les joues se colorèrent.

— Je ne dis pas à Votre Majesté que cela soit, je ne fais que supposer cette bonne action.

— Si vous découvrez la retraite de cette enfant, je vous serai obligée de garder le secret...

« Si le roi m'interrogeait quelquefois, je ne saurais pas mentir... Mon cher comte, allez prier de ma part le roi d'imposer silence aux ennemis de ma chère Arlette.

« Vraiment, je ne puis souffrir qu'on l'attaque avec cette fureur.

M. de Toulouse sortit et la reine rentra tout en larmes dans son oratoire.

XXVIII

Richelieu, très calme, quoique railleur au milieu de la cour qui semblait irritée après un moucheron, comme le disait gaiement le maréchal de Soubise, songeait réellement à dominer la situation, à tourner le dos à la Pompadour, de moins en moins influente, de plus en plus haïe. En compagnie d'Arlette, il était sûr de monter au pouvoir, l'ambition de tous ses rêves.

Il ne se dissimulait point la peine infinie qu'il aurait à abattre les préjugés de cette charmante enfant qui tenait plus à sa chimère qu'aux biens réels. Mais cette presque impossibilité souriait à la nature entreprenante du maréchal, dont la souplesse égalait la patience.

D'après ce qu'elle lui avait dit, l'innocente avait dû se réfugier chez Mme Favart et l'adresse de la comédienne n'était pas introuvable, bien que celle-ci la cachât par crainte du maréchal de Saxe, qu'elle avait joué.

Richelieu, résolu à fouiller Paris pour retrouver Arlette, s'apprêtait à partir, quand un valet de chambre de Mme de Pompadour demanda avec insistance à lui parler.

— Dis que je ne reçois pas! cria Richelieu à son laquais.

— Monseigneur, c'est inutile, il veut vous voir, il veut vous parler, pour son compte personnel.

Dravalde, car c'était lui, fut introduit dans la chambre du maréchal.

Il était fort pâle, sa figure défaite annonçait une grande fatigue ou une grande douleur.

— Monseigneur, vous rappelez-vous Dravalde?

Richelieu le regarda :

— Tu étais à Barri avec un nommé Damiens dont le maréchal de Saxe se souvient toujours?

— Oui, monseigneur.

— Que veux-tu de moi?

— Monseigneur, je viens vous demander des nouvelles d'Arlette?

— A moi, des nouvelles de cette jeune fille? Pourquoi? Ignores-tu qu'elle est la protégée du roi et de la reine?

— Du roi surtout. Monseigneur, je fais appel à votre mémoire : vous souvenez-vous qu'elle est ma fiancée? Je crois l'avoir dit devant vous, dans la tente de Sa Majesté, au quartier général de Fonnoy, quand monseigneur d'Ayen m'a demandé pourquoi je m'intéressais à la cousine de Mme Favart.

— Je n'ai pas le temps de me souvenir, dit Richelieu avec hauteur.

— Monseigneur, je suis désespéré. A-t-on assassiné Arlette.

— Maraud!

— Monseigneur, appelez-moi comme il vous plaira, mais, par pitié, répondez! Si l'on n'a pas assassiné Arlette, avez-vous protégé sa fuite, comme on l'a dit devant moi à messire Le Bel?

— Oui?

— Un seigneur vieux, un peu voûté, que je ne connais pas. Monseigneur, laissez-vous toucher!

— Je ferai arracher la langue à ce coquin de Le Bel, s'il répète ce propos absurde, riposta Richelieu en riant. Quant à toi, mon ami, tu commets une grave imprudence de venir me demander des nouvelles d'Arlette et surtout de m'avouer qu'elle est ta fiancée. Je t'excuse, parce que je me souviens de ta bravoure... Ta fiancée, malheureux, ta fiancée! Ne répète pas cela, le roi te ferait empoisonner ou pendre pour oser aimer cette petite dont il raffole.

— Il l'aime! s'écria Dravalde. Il l'aime! Je l'aimais avant lui, et ni le supplice ni la prison ne fermeront ma bouche.

— Modère-toi, Dravalde, ne mets pas ma bienveillance à une trop rude épreuve. Fais ton possible pour ne plus aimer Arlette.

— Cela vous est facile à dire, monseigneur; mais à moi ce sacrifice est impossible. Jamais je ne renoncerai à Arlette, jamais!

— C'est bien, n'y renonce pas, mais tais-toi; ne crie pas ton amour sur les toits. Je veux bien oublier tes paroles imprudentes, à condition que tu sois raisonnable.

— Je me tairai, monseigneur.

— C'est bien, tu me parais avoir les sentiments de ta fiancée; tu aimes aussi la vertu?

— Oui, monseigneur, elle protège contre la tentation et elle est plus utile aux petits, auxquels on demande de l'abnégation, qu'aux grands, qui n'en ont pas besoin.

(A Suivre.)